

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

Kigali, le 1er septembre 1960.-

RUHENGARI



15841

N°6.006/A.E.

TRANSMIS copie pour information à :
-Monsieur le Résident Général à USUMBURA
-Monsieur le Conseiller Financier à
USUMBURA.-

OBJET:
Opération change.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
RUHENGARI

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir quelques instructions et renseignements en ce qui concerne l'opération change.

Je me réfère au procès-verbal de la réunion des Administrateurs de Territoire à Kigali les 10 et 11 août 1960.

- 1°/ l'opération change débutera vers le 10 septembre;
- 2°/ chaque Territoire a déjà reçu des livrets d'identité simplifiés et des extraits du Rôle qui ~~permettront~~ de compléter le recensement et de préparer la liste des chefs de famille;
- 3°/ les affiches doivent vous être fournies par la Banque d'émission à raison de 200 par Territoire, elles vous seront envoyées directement par cet organisme;
- 4°/ la nouvelle monnaie sera acheminée d'Usumbura directement par la route pour les Territoires d'Astrida, Nyanza et Gitarama, directement par air pour les Territoires de Shangugu et Kibuye (Monsieur l'Administrateur de Territoire de Shangugu étant chargé de l'acheminement par la route vers Kibuye).

Pour les Territoires de Kigali, Kibungu, Byumba, Ruhengeri et Kisenyi les caisses seront déposées à la Résidence qui les répartira ensuite vers l'intérieur. L'Administrateur de Territoire de Kisenyi doit avertir la Résidence du montant qui devra être laissé à Ruhengeri pour le secteur Bushiru, Kingogo. Les précautions nécessaires seront prises par les Administrateurs de Territoire. La date et l'heure approximatives d'arrivée des convois seront communiqués aux Administrateurs de Territoire en temps utile afin d'agir sans hâte.

La nouvelle monnaie que vous recevrez d'Usumbura sera conditionnée dans des paquets de + 300.000 francs, panachés quant à la composition en billets. Ce paquet sera distribué le matin à chaque payeur.

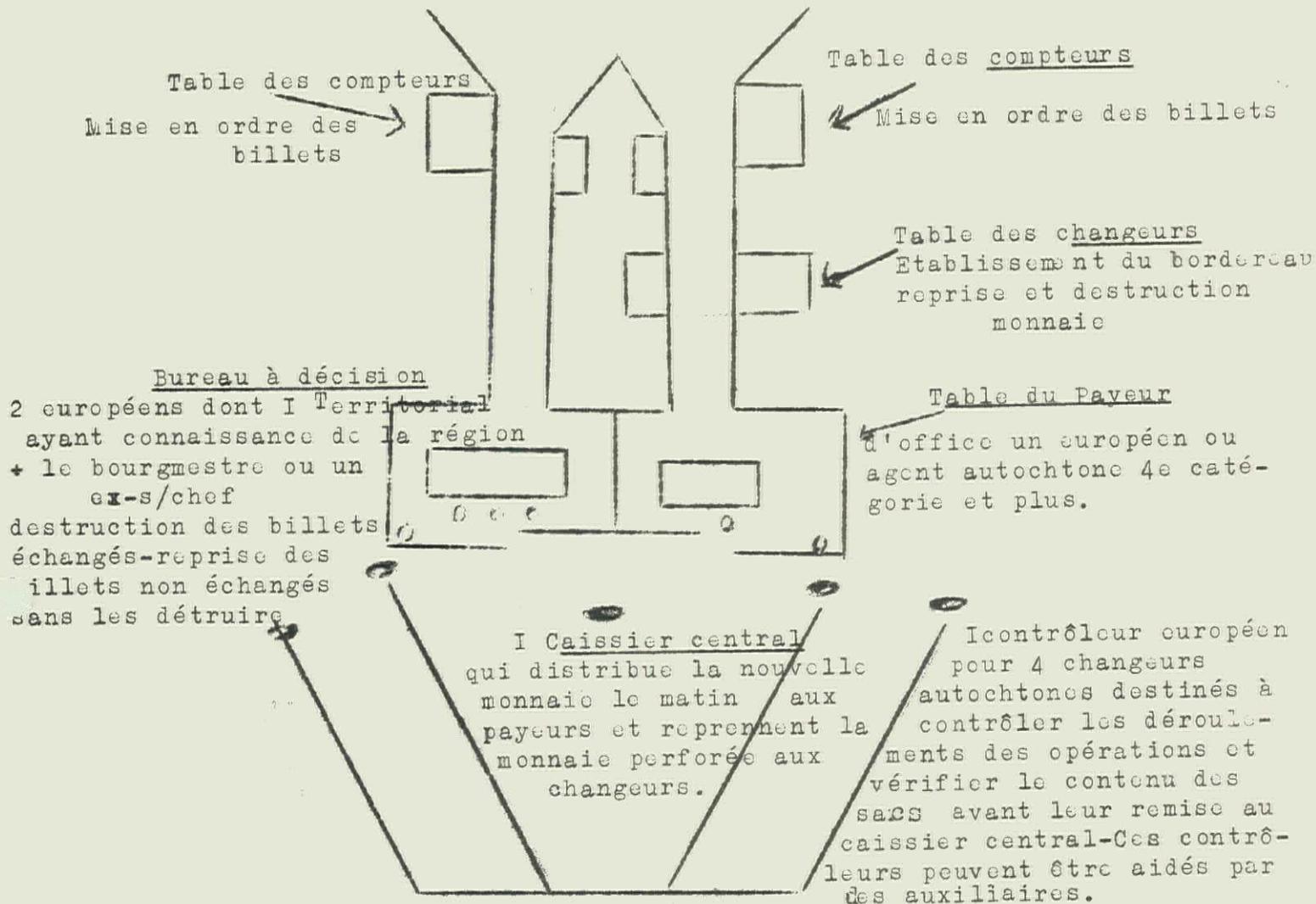
.../...

5°/Le matériel de base sera fourni par les services d'Usumbura, il sera réparti dans les Territoires par la Résidence, quatre ou cinq jours avant le début des opérations.

Il s'agit: des sacs, ficelles, plombs, pinces à plomber, caisses ou malles, machines à perforer, élastiques, cachets, tampons, encre à tampon, bacs classeurs de billets, étiquettes pour sacs, pochoirs, carnets de titres valant espèces, et tous les imprimés.

Le petit matériel dont vous aurez besoin (savon, éponges, bassin, essuies, pique-fiches, enveloppes, bic etc...) peut être acheté sur un crédit dont vous disposez déjà. Notez la ventilation des dépenses séparément, ce crédit vous sera renfloué à la fin de l'opération.

- 6°/De nouvelles pièces seront mises en circulation, mais plus tard, leur impression étant longue et difficile.
- 7°/La reprise des billets n'ayant pas les 2/3 de la surface sera laissée à l'appréciation du changeur.
- 8°/Monsieur le Résident Général a pris contact avec les directions de l'INEAC, l'OCIRU, l'IRSAC. Le personnel de ces organismes est mis à votre disposition durant l'opération change. Il vous suffira de prendre contact avec les dirigeants locaux.
- 9°/Il en est de même du personnel des autres services qui ne sont pas mis administrativement à votre disposition.
- 10°/D'autre part, Usumbura mettra à la disposition du Rwanda + 150 européens (gendarmes compris). Ces personnes seront munies de leur nécessaire de couchage et de la nourriture de base. Ils seront répartis directement dans les territoires et arriveront au moins un jour plein avant le début de l'opération.
- 11°/En ce qui concerne les indemnités kilométriques pour le personnel se déplaçant sur véhicule personnel, le modèle de déclaration de créance simplifié et les instructions vous ont été envoyées par lettre séparée. Il en est de même des déclarations de créance pour "jetons de présence" aux participants.
- 12°/Pour ce qui est du transport par véhicules privés (autre que T.P.M., Militaire) soit du matériel soit du personnel autochtone, les factures des transporteurs doivent être introduites à Usumbura auprès de Monsieur Verschoren du Service des Finances, elles doivent porter clairement la mention "opération change" et être signées pour Accord par l'Administrateur de Territoire.
- 13°/En ce qui concerne les crédits-construction de bureaux vous pouvez engager vos crédits T.P. en tenant une ventilation des dépenses "opération change". Ces crédits seront renfloués en fin d'opération (le coût d'un bureau se situe entre 2.000 et 3.000 francs).
- 14°/Usumbura fournira en temps utile les instructions confidentielles concernant la date de début de l'opération, les plafonds, le cadre d'initiative des bureaux à "Décision" et "Permanence Territoire" ainsi que les critères qui seront d'application en la matière.
- 15°/C'est le Commandant des Troupes du Rwanda à Kigali qui répartira les unités de renfort pour assurer la sécurité durant l'opération.
- 16°/Aux yeux des autorités à Usumbura voici comment apparaît l'opération.



Par bureau il y aura une seule table à "Décision" et autant de couloirs ordinaires qu'il faut pour réaliser votre programme en comptant qu'un payeur peut faire passer 300 personnes par jour.

Dans ce cadre cependant, l'initiative est laissée aux Administrateurs de Territoire en ce qui concerne l'organisation des opérations.

Au vu de ce qui précède, je vous demande de revoir votre programme en fonction de ce plan et de me faire savoir télégraphiquement, en plus du personnel local (à votre disposition, Parastataux et tous services requis, gendarmes non compris) combien il vous faut d'européens de renfort, et par retour du courrier toute modification à votre programme, toute question ou suggestions en rapport avec cette opération.

Pour le Résident Spécial du Rwanda,
Le Résident-Adjoint, L. R. REGNIER,

